



# Contrôleur technique "véhicules légers"

" 900h pour une qualification très recherchée :  
un emploi assuré en centre de contrôle technique agréé "

## LE MÉTIER

Le contrôleur technique effectue, en toute autonomie, des opérations de contrôle sur des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes, dans le respect de la réglementation en vigueur. Le contrôleur technique est un technicien avisé, rigoureux et intègre :

- il accueille la clientèle et réceptionne le véhicule
- il vérifie l'état du véhicule et effectue les points de contrôle réglementaires suivant des procédures précises
- il enregistre et restitue les données informatisées, édite le procès verbal de contrôle technique du véhicule, informe le client et valide ou non l'autorisation de circuler en toute sécurité.

Agréé par le Préfet, le contrôleur technique se tient informé de l'évolution de la réglementation et il met en œuvre les actions et les opérations dictées par les textes officiels.

Gestionnaire en relation quotidienne avec la clientèle, il est un professionnel ayant le sens de la communication.

Domaine d'intervention : centre de contrôles techniques agréés.

## QUALIFICATION VISÉE

**Certificat de compétence professionnelle**

## CONDITIONS D'ACCÈS

Être titulaire d'un **diplôme de niveau 5** d'une discipline de l'automobile et/ou avoir suivi le cycle de formation du bac professionnel maintenance des véhicules ou réparation des carrosseries

## DÉTAIL DE LA FORMATION

### 900h

Formation alternée de 34 semaines de septembre à juin

- **DOMAINE PROFESSIONNEL**  
pratique et théorique en centre de formation pratique professionnelle, pratique théorique **gestion, communication, méthodes maths/sciences physiques évaluation**

TOTAL formation au lycée 22 h/hebdo 22 semaines soit 484 heures

### ■ PÉRIODES DE FORMATION EN CENTRE DE CONTRÔLE TECHNIQUE

première période : 35 h/hebdo, **2 semaines**

deuxième période avec évaluation

intermédiaire : 35 h/hebdo, **3 semaines**

troisième période : 35 h/hebdo, **3 semaines**

quatrième période : 35 h/hebdo, **4 semaines**

TOTAL formation en entreprise 35 h/hebdo, 12 semaines, soit 420 heures

*Validation de la formation par un jury professionnel*

**RÉUSSITE = OBTENTION DE L'AGRÉMENT CONTRÔLEUR TECHNIQUE véhicules légers.**

## MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

- Fiche individuelle de candidature adressée au Lycée des Métiers (téléchargeable sur le site)
- Lettre de motivation (téléchargeable)
- Photocopie des diplômes obtenus
- Photocopie des bulletins trimestriels

## LE + DE LA FORMATION ?

Secteur à fort potentiel d'embauche, vous exercez un emploi dès l'obtention de votre agrément

**UNE QUALIFICATION = UN MÉTIER**  
conduisant vers **UN EMPLOI**